

PROCES-VERBAL DE DEPOT

L'AN DEUX MILLE SEIZE, ET LE VINGT-SIX MAI

A LA DEMANDE DE :

La société ACCOR, société anonyme au capital de 681 754 338 euros, inscrite au RCS de Paris sous le Numéro 602 036 444, situé au 110 Avenue de France 75013 Paris, agissant poursuites et diligences de ses représentant légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

LESQUELS M'ONT EXPOSE :

Qu'ils organisent, du 27 mai 2016 au 31 juin 2016 inclus, sur le site : <http://www.leclubaccorhotels-thalassa.com>, une opération intitulée :

« GRAND JEU THALASSA SEA & SPA LE CLUB ACCORHOTELS – GLOBAL WELLNESS DAY / 1^{ÈRE} JOURNÉE MONDIALE DU BIEN-ÊTRE »

Qu'à l'occasion de cette opération, un règlement a été rédigé, lequel prévoit en son article 6 :

« Le règlement complet de l'opération est déposé auprès de la SCP Simonin – Le Marec – Guerrier, Huissiers de Justice associés, 54 rue Taitbout, 75009 Paris. »

Et qu'il m'était en conséquence demandé d'en recevoir dépôt conformément à ce règlement.

REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT « Global Wellness Day – Juin 2016

ARTICLE 1 – OBJET

La société ACCOR, société anonyme au capital de 681 754 338 Euros, ayant son siège social 110 avenue de France – 75013 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 8 602 036 444, (ci-après la « Société Organisatrice ») organise un tirage au sort intitulé « Grand Jeu Thalassa sea & spa & Le Club Accorhotels – Global Wellness Day / 1^{ère} Journée Mondiale du Bien-être », du 27 mai au 31 juin 2016, se déroulant sur le site internet : <http://www.leclubaccorhotels-thalassa.com>

Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire (UTC +01 :00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris. Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation à l'Opération.

ARTICLE 2 – CONDITION DE PARTICIPATION

Cette Opération sans obligation d'achat est ouverte aux membres du programme de fidélité Le Club Accorhotels résidant en France et ayant 18 ans révolus à la date d'inscription à l'Opération, à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de leurs sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille y compris les concubins et, d'une façon générale, de toute société ou personne physique participant directement ou indirectement à la mise en place ou à la mise en œuvre de l'opération.

La participation à l'Opération est limitée à une seule par foyer (même nom, même adresse postale).

Pour participer à l'opération, il est indispensable de :

- Etre membre du programme de fidélité Le Club Accorhotels,
- Résider en France Métropolitaine.
- Avoir 18 ans révolus à la date d'inscription à l'Opération,

Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DE L'OPERATION

L'Opération prend fin le 31 juin 2016 et un huissier tirera au sort parmi les participants qualifiés trente (30) gagnants le 6 juillet 2016.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants se fait par tirage au sort, parmi l'ensemble des participants du jeu.

Le tirage au sort sera effectué le 6 juillet 2016 sous le contrôle de la SCP SIMONIN – LE MAREC – GUERRIER, huissiers de justice associés – 54 rue Taitbout 75009 Paris.

Ce tirage au sort désignera trente (30) gagnants parmi l'ensemble des participants membre du programme de fidélité Le Club Accorhotels résidant en France Métropolitaine, ayant 18 ans révolus à la date d'inscription à l'Opération.

Le gagnant sera averti par la Société Organisatrice des résultats et du lot qu'il a gagné par courrier électronique, à l'adresse indiquée lors de son inscription en ligne au programme Le Club Accorhotels. Les personnes qui ne seront pas déclarées gagnantes ne seront pas contactées.

Le gagnant sera contacté par e-mail. Sans réponse de sa part sous 20 jours ouvrés, le lot sera alors attribué au gagnant suppléant. Ce dernier aura également 20 jours ouvrés pour réclamer son lot.

Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité, son domicile ou son âge. Toutes les indications d'identité, de domicile, d'adresse électronique ou d'âge fausses entraînent automatiquement l'élimination de la participation.

Le gagnant autorise également, la Société Organisatrice ou ses filiales à utiliser ses nom, prénom et date du gain aux fins de communication publicitaires, sans que cela confère au gagnant un droit à rémunération ou avantage quelconque autre que la remise du lot.

ARTICLE 5 – LOTS

Les gagnants (30) de ce tirage au sort remporteront :

Lot 1 :

1 séjour « Escale Vitalité » d'une nuit pour 2 personnes en chambre double standard au Novotel Le Touquet Thalassa sea & spa, petits déjeuners inclus, et 1 jour de soins avec 3 soins par personne (soit : 2 soins thalasso individuels parmi : bain bouillonnant, bain de mer hydromassant, douche à jet, hydrojambes, drainage marin, hydrojet Music Ô Relax et 1 séance en bassin d'eau de mer chauffée) - (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 312€ TTC (tarif en semaine et en basse saison), valeur maximale de 428€ TTC (tarif en week-end et en haute saison). Les extras, dépenses personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 31.12.2016.

Lot 2 :

1 séjour « Escale Vitalité » d'une nuit pour 2 personnes en chambre double Supérieure aux Cures Marines de Trouville, Hôtel, Thalasso & Spa – MGallery by Sofitel, petits déjeuners inclus, et 1 jour de soins avec 3 soins par personne (soit : 2 soins thalasso individuels parmi : bain de mer hydromassant, douche à jet, détente sous pluie marine, enveloppement d'algues, pressothérapie et 1 séance de jets sous-marins) - (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 390€ TTC (tarif en semaine et en basse saison), valeur maximale de 540€ TTC (tarif en week-end et en haute saison). Les extras, dépenses personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 31.12.2016.

Lot 3 :

1 séjour « Escale Vitalité » d'une nuit pour 2 personnes en chambre double Côté Jardin au Novotel Dinard Thalassa sea & spa, petits déjeuners inclus, et 1 jour de soins avec 3 soins par personne (soit : 2 soins thalasso individuels et 1 soin en bassin d'eau de mer chauffée) - (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 310€ TTC (tarif en semaine et en très basse saison), valeur maximale de 438€ TTC (tarif en week-end et en haute saison). Les extras, dépenses personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 31.12.2016.

Lot 4 :

1 séjour « Escale Vitalité » d'une nuit pour 2 personnes en chambre double Classique Côté Jardin au Sofitel Quiberon Thalassa sea & spa, petits déjeuners inclus, et 1 jour de soins avec 3 soins par personne (soit : 2 soins thalasso individuels parmi : bain de mer hydromassant,

Music Ô Relax, douche à jet, détente sous pluie marine, Aquaroll et 1 séance de remise en forme en petit groupe, en piscine d'eau de mer chauffée ou en salle) - (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 410€ TTC (tarif en basse saison), valeur maximale de 454€ TTC (tarif en haute saison). Les extras, dépenses personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 31.12.2016.

Lot 5 :

1 séjour « Escale Vitalité » d'une nuit pour 2 personnes en chambre double standard au Novotel Île d'Oléron Thalassa sea & spa, petits déjeuners inclus, et 1 jour de soins avec 3 soins par personne (soit : 2 soins thalasso individuels et 1 soin en bassin d'eau de mer chauffée) - (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 258€ TTC (tarif en très basse saison), valeur maximale de 398€ TTC (tarif en haute saison). Les extras, dépenses personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 31.12.2016.

Lot 6 :

1 séjour « Escale Vitalité » d'une nuit pour 2 personnes en chambre double Classique au Sofitel Biarritz Le Miramar Thalassa sea & spa, petits déjeuners inclus, et 1 jour de soins avec 3 soins par personne [soit : 2 soins thalasso individuels parmi : bain de mer hydromassant, douche à pomme, hydrojet, hydromassage allongé, détente sous pluie marine, hydrojambes, pressothérapie, enveloppement d'algues ou hydratant, et 1 séance de remise en forme coachée parmi : séances en bassin d'eau de mer chauffée (aquajogging, aquados, jets sous-marins), séances en salle de renforcement musculaire (abdominaux, cuisses, fessiers) – (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 406€ TTC (tarif en basse saison), valeur maximale de 670€ TTC (tarif en haute saison). Les extras, dépenses personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 31.12.2016.

Lot 7 :

1 séjour « Escale Vitalité » d'une nuit pour 2 personnes en chambre double standard à l'ibis Hyères Thalassa sea & spa, petits déjeuners inclus, et 1 jour de soins avec 3 soins par personne (soit : 2 soins thalasso individuels et 1 séance en bassin d'eau de mer chauffée parmi : jets sous-marins, aquabiking) - (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 242€ TTC (tarif en basse saison), valeur maximale de 312€ TTC (tarif en haute saison). Les extras, dépenses personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 31.12.2016.

Lot 8 :

1 séjour « Escale Vitalité » d'une nuit pour 2 personnes en chambre double ville au Mercure Fréjus Thalassa sea & spa, petits déjeuners inclus, et 1 jour de soins avec 3 soins par personne (soit : 2 soins thalasso individuels et 1 soin en bassin d'eau de mer chauffée) - (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'institut. Valeur minimale de 284€ TTC (tarif en basse saison), valeur maximale de 370€ TTC (tarif en haute saison). Les extras et dépenses personnelles ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'institut. Les frais de transport ou

d'hébergement ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 31.12.2016.

Lot 9 :

1 séjour « Escale Vitalité » d'une nuit pour 2 personnes en chambre double Classique au Sofitel Golfe d'Ajaccio Thalassa sea & spa, petits déjeuners inclus, et 1 jour de soins avec 3 soins par personne (soit : 2 soins thalasso individuels et 1 séance en bassin d'eau de mer chauffée parmi : Aquagym, Parcours Marin) - (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 408€ TTC (tarif en semaine et en basse saison), valeur maximale de 688€ TTC (tarif en week-end et en haute saison). Les extras, dépenses personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 31.12.2016.

Lot 10 :

1 séjour « Escale Vitalité » d'une nuit pour 2 personnes en chambre double Classique Côté Jardin au Pullman Timi Ama Sardegna, petits déjeuners inclus, et 1 jour de soins avec 3 soins par personne soit : 2 soins thalasso individuels et 1 séance en bassin d'eau de mer chauffée (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 426€ TTC (tarif en basse saison), valeur maximale de 700€ TTC (tarif en haute saison). Les extras, dépenses personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 30.06.2017.

Lot 11 :

1 séjour « Escale Vitalité » d'une nuit pour 2 personnes en chambre double Classique Vue Jardin au Capovaticano Resort Thalasso & Spa – MGallery by Sofitel, petits déjeuners inclus, et 1 jour de soins avec 3 soins par personne soit : 2 soins thalasso individuels et 1 séance en bassin d'eau de mer chauffée (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 410€ TTC (tarif en basse saison), valeur maximale de 680€ TTC (tarif en haute saison). Les extras, dépenses personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 30.06.2017.

Lot 12 :

1 séjour « Escale Vitalité » de deux nuits pour 2 personnes en chambre double Supérieure au Médina Essaouira Hôtel Thalassa sea & spa – MGallery by Sofitel, petits déjeuners inclus, et 2 jours de soins avec 3 soins par personne soit : 2 soins thalasso individuels et 1 séance en bassin d'eau de mer chauffée (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 624€ TTC (tarif en basse saison), valeur maximale de 696€ TTC (tarif en haute saison). Les extras, dépenses personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 31.12.2016.

Lot 13 :

1 séjour « Escale Vitalité » de deux nuits pour 2 personnes en chambre double Supérieure au Sofitel Agadir Thalassa sea & spa, petits déjeuners inclus, et 2 jours de soins avec 3 soins par personne soit : 2 soins thalasso individuels et 1 séance en bassin d'eau de mer chauffée (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 693€ TTC (tarif en basse saison), valeur maximale de 854€ TTC (tarif en haute saison). Les extras, dépenses

personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 31.12.2016.

Lot 14 :

1 séjour « Escale Vitalité » de deux nuits pour 2 personnes en chambre double Luxury au Sofitel Bahreïn Zallaq Thalassa sea & spa, petits déjeuners inclus, et 2 jours de soins avec 3 soins par personne soit : 2 soins thalasso individuels et 1 séance en bassin d'eau de mer chauffée (1 gagnant).

Selon disponibilités, hors ponts et vacances scolaires ; hors période de fermeture annuelle de l'hôtel et de l'institut. Valeur minimale de 760€ TTC (tarif en basse saison), valeur maximale de 1040€ TTC (tarif en haute saison). Les extras, dépenses personnelles et taxes locales ne sont pas compris, leur règlement devra s'effectuer à l'hôtel. Les frais de transport ne sont pas compris et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque prise en charge. Valable jusqu'au 31.12.2016.

Lots 15, 16, 17 :

- 1 assortiment de produits cosmétiques AquaScience, la ligne cosmétique marine de Thalassa sea & spa contenant 1 Peeling douceur aux huiles essentielles de Méditerranée d'une valeur de 24 euros, 1 Bain du soir relaxant moussant d'une valeur de 24 euros, 1 Soin velours hydratant d'une valeur de 30 euros et 1 Eau marine revitalisante d'une valeur de 22 euros. (3 gagnants). *Valeur minimale de 100€ TTC.*

Lot 18 à 19 :

- 2000 points Le Club Accorhotels crédités sur le compte du membre d'une valeur de 40€ TTC (4 gagnants)

Lots 20 à 35 :

- 1000 points Le Club Accorhotels crédités sur le compte du membre d'une valeur de 20€ TTC (16 gagnants)

Lots 36 à 85 :

- 500 points Le Club Accorhotels crédités sur le compte du membre d'une valeur de 10€ TTC (50 gagnants)

Lots 86 à 135 :

- 250 points Le Club Accorhotels crédités sur le compte du membre d'une valeur de 5€ TTC (50 gagnants)

Lots 136 à 285 :

- 100 points Le Club Accorhotels crédités sur le compte du membre d'une valeur de 2,5€ TTC (150 gagnants)

Lots 286 à 485 :

- 50 points Le Club Accorhotels crédités sur le compte du membre d'une valeur de 1,25€ TTC (200 gagnants)

Les lots sont non cessibles et ne feront l'objet d'aucune compensation financière en cas de non utilisation.

Les lots attribués ne seront ni repris ni échangés contre leur valeur en espèces ou contre tout autre cadeau. Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer au lot, un lot d'une valeur au moins équivalente si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 6 – REGLEMENT

Le présent règlement régit la présente Opération. Il est soumis à la loi française.

La participation à l'Opération emporte l'acceptation de l'ensemble des dispositions du présent règlement dans son intégralité ainsi que les règles de déontologie en vigueur sur l'Internet.

Le règlement complet de l'opération est déposé auprès de la SCP SIMONIN – LE MAREC – GUERRIER, huissiers de justice associés – 54 rue Taitbout 75009 Paris.

Le règlement peut être consulté gratuitement en ligne sur le site internet dédié à l'opération : <http://www.leclubaccorhotels-thalassa.com>

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date de clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du jeu. Cette demande doit être adressée par courrier uniquement à l'adresse suivante : SMI Direction de la Distribution Hôtellerie France – Service Le Club Accorhotels – 31 rue du Colonel Pierre Aviva – CS31589 – 75904 Paris Cedex 15. Les frais d'envoi de la demande du règlement seront remboursés, par la Société Organisatrice (au tarif postal lent en vigueur) sur simple demande écrite.

Le règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant. Celui-ci serait alors transmis à la SCP SIMONIN - LE MAREC – GUERRIER pour enregistrement. En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne, la version déposée chez l'huissier prévaudra.

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais de connexion qu'il a exposés pour participer à l'opération.

La demande de remboursement doit être envoyée pour courrier au plus tard 30 jours calendaires après la date de clôture à l'Opération, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante : SMI Direction de la Distribution Hôtellerie France – Service Le Club Accorhotels – 31 rue du Colonel Pierre Aviva – CS31589 – 75904 Paris Cedex 15

Le remboursement se fera par virement bancaire au crédit du compte du participant à condition que celui-ci indique clairement dans son courrier, ses nom, prénom, adresse complète (rue et numéro de rue, code postal, ville et pays) et joigne au courrier une photocopie de sa carte d'identité, son RIB et en outre, copie(s) de la ou les facture(s) détaillée(s) de téléphone en précisant les dates et heures de participation. Il est précisé que les participants n'ayant pas supporté de coût supplémentaire de connexion ou communication du fait de leur participation à l'Opération (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateur de cybercâbles...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Les demandes de remboursement incomplètes ou non-conformes aux stipulations du présent article ne seront pas honorés.

En tous les cas, le remboursement est limité à un seul par foyer (même nom de famille, même adresse postale.)

ARTICLE 7 – MODIFICATION DU REGLEMENT

La société Organisatrice se réserve le droit de modifier, proroger, écarter ou purement et simplement annuler la dite Opération s'il survenait un événement de force majeure.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des dommages éventuels, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient affecter tout ou partie de l'ordinateur des participants lors de leur inscription pour prendre part à l'Opération.

La participation à l'opération étant conditionnée par la connexion au réseau Internet, la Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, bogue ou virus, ou intervention d'un tiers non autorisé empêchant le bon déroulement de l'Opération.

La société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, le présent jeu devait être annulé, reporté, écourté ou modifié.

ARTICLE 9 – LITIGES

Toute fraude ou tentative de fraude à la présente Opération par un participant entraînera l'élimination de ce dernier.

Toute contestation relative à cette Opération devrait obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de fin de l'Opération.

La société organisatrice arbitrera en dernier ressort toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser non réglé par celui-ci.

Les litiges seront portés devant les tribunaux français compétents.

ARTICLE 10 – DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de la propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant l'Opération sont strictement interdites. Les marques citées dont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site dédié à l'Opération, ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont ou sont susceptibles d'être la propriété exclusive de leurs titulaires et son ou sont susceptibles d'être protégés.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos, et signes constitue ou est susceptible de constituer une contrefaçon passible notamment de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site dédié à l'opération et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou image reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès font ou sont susceptibles de faire l'objet d'un droit d'auteur et le reproduction non autorisée constitue ou est susceptible de constituer une contrefaçon passible notamment de sanctions pénales.

ARTICLE 11 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de l'Opération sont traitées informatiquement conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice et à son sous-traitant (la société Vertical-Mail SAS) pour les besoins de la gestion de la présente Opération et l'envoi des lots aux gagnants. En cochant la case « j'accepte de recevoir des communications de Thalassa sea & spa », les participants autorisent de surcroit la marque Thalassa sea & spa à traiter et utiliser les données qui concernent leurs nom, prénom et adresse mail à des fins de communication informative et/ou promotionnelle par courriel.

Conformément à cette loi, tous les participants à l'Opération justifiant de leur identité ou leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent des droits d'oppositions (article 38 de ladite loi), d'accès (article 39 de ladite loi) et de rectification et suppression (article 40 de ladite loi) pour des données les concernant, auprès de la Société Organisatrice.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la Société Organisatrice, à l'adresse suivante : ACCOR SA – Département Data Privacy – 110 Avenue de France – 75210 Paris Cedex 13 - France

